

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 02 février 2009

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 02 février 2009 à la salle municipale, de 20h00 à 20h45.

Sont présents: Mesdames Sonia Gosselin
 Aline Grandmont
 Messieurs Réal Boissonneault
 Claude Bourassa
 André Normand

Est absent: Monsieur Jean Landry

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

23-2009 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

24-2009 Adoption du procès-verbal du lundi 12 janvier 2009.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2009 est accepté tel que lu.

25-2009 Les Comptes.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

26-2009 Demande de participation financière au cocktail bénéfice de la Fondation de l'Ermitage.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise une contribution financière au montant de 50,00 \$ au profit de la Fondation de l'Ermitage.

27-2009 Entente avec la SPAA pour les animaux domestiques de la municipalité.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Aline Grandmont que suite au dépôt de l'offre de service de la SPAA représentée par Madame Dominique Roux, le Conseil accepte l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska pour recueillir les animaux errant sur la voie publique, gérer les plaintes et les licences des animaux domestiques et offrir un service d'expertise au citoyen de Saint-Valère, au coût de 1,75 \$ par habitant par année. Le Conseil autorise le directeur général secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer ladite entente.

28-2009 Avis de motion pour le règlement numéro 294-2009 afin d'amender le règlement 216-98 concernant les animaux.
Le conseiller Réal Boissonneault donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 294-2009 prévoyant l'amendement du règlement 216-98 concernant les animaux.

29-2009 Demande d'autorisation de dépenses pour le brunch du 15 mars 2009 (pour les nouveaux arrivants).
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise les dépenses pour le brunch du 15 mars 2009 en l'honneur des nouveaux arrivants de Saint-Valère.

30-2009

Demande de Monsieur Dany Côté pour le renouvellement d'un chenil.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Côté a demandé au Conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation de son chenil de race Labrador;

CONSIDÉRANT QUE dorénavant la municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour renouveler sa demande, Monsieur Côté devra se conformer au règlement en vigueur de la SPAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accorde le renouvellement pour l'année 2009 à Monsieur Dany Côté de son chenil pour la race de chien Labrador et ce, aux conditions suivantes:

- Suite à une plainte, Monsieur Côté, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- Monsieur Côté devra faire une demande de renouvellement à chaque année;
- Monsieur Côté devra se conformer à toute nouvelle réglementation, le cas échéant;
- Monsieur Côté devra se procurer une licence pour chacun des chiens. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

À défaut par Monsieur Dany Côté de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-haut mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

31-2009

Engagement de Madame Marie-Pier Danis-Théberge comme assistante du directeur général et de l'inspecteur.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil engage Madame Marie-Pier Danis-Théberge en tant qu'assistante du directeur général et de l'inspecteur, les conditions sont: un taux horaire de 12,00 \$ de l'heure, une probation de trois mois et les congés établis selon les normes du travail.

32-2009

Demande de dérogation mineure de Madame Louise Marchand et Stéphane Bernier demandant la construction d'une tourelle dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE Madame Louise Marchand et Monsieur Bernier ont présenté une demande pour l'agrandissement de sa maison et la construction d'une la tourelle dans la marge de recul avant de sa propriété;

ATTENDU QUE la maison de Madame Louise Marchand et de Monsieur Bernier est située au 10, rue des Loisirs, lot 603-14 du Canton Bulstrode, à Saint-Valère;

ATTENDU QUE la maison mesure 5,49 mètres (18 pieds) par 9,75 mètres (32°pieds);

ATTENDU QUE la maison est déjà existante et qu'elle a été construite à 12 mètres de la rue, soit la limite de la marge de recul avant minimum permis;

ATTENDU QUE Madame Marchand et Monsieur Bernier demandent une dérogation pour l'empiètement dans la marge de recul avant de 0,64 mètres (2°pieds°11 pouces);

ATTENDU QUE Madame Marchand et Monsieur Bernier ont corrigé les premiers plans d'agrandissement de la tourelle pour minimiser l'empiètement dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE la présente dérogation pourra donner une allure améliorée et plus jeune à la résidence du demandeur;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne brimera aucunement les voisins immédiats;

32-2009 Demande de dérogation mineure de Madame Louise Marchand et Stéphane Bernier demandant la construction d'une tourelle dans la marge de recul avant. (suite)

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 26 janvier 2009 et il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que la demande de dérogation mineure de Madame Louise Marchand et de Monsieur Stéphane Bernier est de construire une tourelle dans la marge de recul avant de 0,64 mètres (2 pieds et 11 pouces), le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées et que l'agrandissement de la résidence ne brimera pas les voisins.

33-2009 Autorisation de signature des contrats des employés.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et la conseillère Madame Sonia Gosselin à signer le renouvellement des contrats de travail des employés.

34-2009 Autorisation pour l'augmentation de salaire de Monsieur Mario Normand.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise l'augmentation à 14,00 \$ de l'heure le salaire de Monsieur Mario Normand et indexer au coût de la vie pour les autres années.

35-2009 Engagement de Monsieur Raymond Normand pour l'ouverture des chemins l'hiver.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil engage, à temps partiel, Monsieur Raymond Normand pour l'ouverture des chemins d'hiver de la municipalité au taux horaire de 11,50 \$ de l'heure.

36-2009 Autorisation pour adhérer au fonds régional d'assurance collective du Centre-du-Québec.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise l'adhésion des employé(e)s de la municipalité au fonds régional d'assurance collective des municipalités du Centre-du-Québec et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaire à cette adhésion.

37-2009 Acceptation de la proposition de la compagnie d'assurance l'Excellence pour l'assurance collective.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte la proposition d'assurance collective de la compagnie d'assurance l'Excellence dans le cadre du fonds régional d'assurance collective des du Centre-du-Québec et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à compléter et signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaire.

38-2009 Autorisation d'accorder un mandat à Monsieur Pierre Piché de la compagnie ASQ-Consultant en avantages sociaux.

CONSIDÉRANT QUE la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux a effectué une étude de marché pour la mise en vigueur d'un fonds régional d'assurance collective pour les municipalités du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère adhérera à ce fonds régional d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, a déposé une offre de service afin de nous appuyer dans la gestion de ce fonds régional;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires payables à Monsieur Pierre Piché sont inclus dans les coûts qui nous sont proposés par l'assureur qui a été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

- 38-2009 Autorisation d'accorder un mandat à Monsieur Pierre Piché de la compagnie ASQ-Consultant en avantages sociaux. (suite)
- POUR CES MOTIFS, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal°Boissonneault que le Conseil accorde un mandat à Monsieur Pierre Piché de la compagnie ASQConsultant assurance collective.
- 39-2009 Autorisation des cours de formation de piscines résidentielles et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) de Marie-Pier Danis-Théberge.
- Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par André Normand que le Conseil autorise Madame°Marie-Pier Danis-Théberge à aller suivre les cours de formation de piscines résidentielles le 26 février 2009 à Drummondville et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) les 11 et 12 mars 2009 à Drummondville et les frais de déplacement pourront lui être remboursés.
- 40-2009 Autorisation de la procédure concernant les bacs brisés par la déneigeuse.
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu vent de plaintes faites à l'endroit de la compagnie Gesterra, pour des bacs qui avaient été brisés par les équipements de déneigement;
- CONSIDÉRANT QUE les bacs sont la propriété des citoyens, la municipalité n'est pas responsable pour les bris occasionnés aux bacs;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent récupérer leurs bacs le plus-tôt possible de la voie publique pour ne pas nuire aux équipes de déneigement;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par André Normand que le Conseil ne remboursera pas les bacs brisés par la déneigeuse.
- 41-2009 Renouvellement du contrat de service du système informatique de la bibliothèque.
- Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise un nouveau contrat de service plus avantageux pour le système informatique de la bibliothèque municipale de Saint-Valère. Le directeur général secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer ledit contrat.
- 42-2009 Paiement de la contribution au Comité Action Communautaire de Saint-Valère.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise le paiement de la contribution de 500,00 \$ au Comité Action Communautaire de Saint-Valère.
- 43-2009 Nomination d'un Comité pour la politique du journal mensuel de Saint-Valère
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil nomme un Comité pour la politique du journal qui sera composé du maire Monsieur Louis Hébert, des conseillères Mesdames Sonia Gosselin, Aline Grandmond et du directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras.
- Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:
- 26-2009, 27-2009, 29-2009, 31-2009, 34-2009, 35-2009, 36-2009, 37-2009, 39-2009, 41-2009, 42-2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03^{ième} jour du mois de février
deux mille neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

22-2009

Clôture de la séance.
Il est proposé à 20h45 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier